

A.S.F. AUTOMATISME, SECURITE, FERMETURE
Société par actions simplifiée
au capital de 48 783,69 euros
Siège social : 33 rue Georges Ohnet, 31200 TOULOUSE
332 522 598 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 13 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le treize janvier,
A onze heures,

La Société BENERIC, Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, ayant son siège social 21 rue Alfred SAUVY, 31270 CUGNAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 980 805 311 RCS TOULOUSE-31000,
Représentée par Monsieur Patrick BALLY, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société A.S.F. AUTOMATISME, SECURITE, FERMETURE,

En présence de Monsieur Patrick BALLY, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- Modification des statuts ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée unique décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux pour les porter respectivement au 1^{er} janvier et 31 décembre.

Cette modification s'applique à l'exercice en cours qui sera finalement clos le 31 décembre 2026 et aura une durée exceptionnelle de 21 mois.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de ce qui précède, l'article 31 des statuts est modifié de la manière suivante :

ARTICLE 31 - EXERCICE SOCIAL

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. »

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
La société BENERIC
Représentée par Monsieur Patrick BALLY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. BALLY', with a long vertical stroke extending downwards from the end of the signature.